

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----

**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 25 mai 2023

Liste des délibérations publiée le 2 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**17**

**Création d'un poste  
de gardien brigadier**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, CAUCHE, BARRIER, GUERINOT, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 3), REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. GIORDANO (pouvoir à Mme SARSELLI), MOMIN (pouvoir à Mme BAZAILLE), DUMOND (pouvoir à M. CAUCHE), FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET).

Madame MOUSSA, Adjointe au Maire, explique que Sainte Foy-lès-Lyon est classée parmi les villes les plus sûres de l'agglomération. Cette donnée favorable doit être maintenue et renforcée afin de garantir aux habitants un environnement agréable, calme et apaisé. C'est la raison pour laquelle sont renforcés les moyens matériels et la présence des policiers dans la ville. En 2022, les agents du service de la police municipale ont bénéficié d'un nouveau poste de police, rue Châtelain, permettant une meilleure visibilité et facilitant le déploiement des patrouilles. Une brigade cynophile a également été créée et un nouveau véhicule a été acheté afin de sécuriser les interventions. Pour poursuivre sur cette dynamique, sont mises en place, en 2023, des brigades de nuit et la création d'un huitième poste de policier municipal.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste de gardien brigadier de police municipale.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la création d'un poste de gardien brigadier de police municipale,
- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (7 abstentions : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ,  
F. MIHOUBI, W. GUO, Ph. SCHMIDT pouvoir à B. GILLET pour Ph. SCHMIDT,  
R. MAMASSIAN, B. GILLET),

- APPROUVE la création d'un poste de gardien brigadier de police municipale,

- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI